Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Société de développement industriel du Québec

Rapport annuel 1991-1992

Québec

Société de développement industriel du Québec

Rapport annuel 1991-1992

93-00036/

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société de développement industriel du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-15178-3
ISSN 0383-5383

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement industriel du Québec pour l'exercice financier terminé le trente-et-un mars de l'année mil neuf cent quatre-vingt-douze.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,

Gérald Tremblay

Québec, le 16 juin 1992

Monsieur Gérald Tremblay
Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel pour l'exercice financier terminé le trente-et-un mars de l'année mil neuf cent quatre-vingt-douze.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président-directeur général,

Gabriel Savard

Québec, le 16 juin 1992

Table des matières

I. Message du président 9
- Les résultats 1991-1992
- La consolidation de l'organisation
- La révision des programmes
- Remerciements

II. La société de développement industriel du Québec (S.D.I.) 13
- L'historique
- Les principes d'intervention
- Les programmes de financement
- Le prêt participatif
- La Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)
- Les autres formes d'interventions

III. Structure de l'organisation 15
- Le conseil d'administration
- Les unités administratives
- L'organigramme

IV. Revue des opérations 20
- Programmes
- Programmes conjoncturels
- Mesures de capitalisation
- Mandats gouvernementaux
- Tableaux

V. Financement et opérations financières 25
- Introduction
- Les instruments de financement
- La gestion des encaissements et des déboursements
- La marge d'intérêt dégagée
- Les gains sur options

VI. États financiers 27
- Rapport du vérificateur
- Revenus et dépenses
- Bilan
- Évolution de la situation financière
- Notes complémentaires

VII. Présence sur le territoire 43

I. Message du président

Pour les entreprises du Québec, l'année 1991-1992 a été marquée par un climat économique difficile. Soutenues par la baisse des taux d'intérêts mais confrontées à une reprise économique hésitante, les entreprises ont diminué leurs investissements et fait preuve de prudence quant à la réalisation de projets de développement.

Les entreprises font également face à une internationalisation accrue des marchés et à une augmentation marquée de la concurrence. Ces phénomènes, ajoutés à la situation conjoncturelle, ont provoqué une remise en question structurelle qui secoue nombre de nos PME.

Dans ce contexte particulier, au cours du dernier exercice financier, les interventions de la Société de développement industriel auprès des entreprises du Québec se sont polarisées en deux principaux volets:

- contribuer, par ses trois programmes reliés à l'Opération relance PME, à améliorer la capitalisation des entreprises en difficulté temporaire en renflouant leur fonds de roulement afin qu'elles disposent des liquidités nécessaires pour affronter la situation économique;

- intervenir, par le biais de ses programmes, afin de supporter financièrement la réalisation de projets susceptibles de générer des retombées économiques significatives pour le Québec.

De plus, en cette année qui marquait son vingtième anniversaire, la S.D.I. a complété la restructuration de son organisation, amorcée l'année précédente. Elle a également mené les consultations et les analyses nécessaires afin d'acheminer au gouvernement du Québec ses recommandations en ce qui a trait à la révision quinquennale de ses programmes.

Dotée d'une structure faisant appel à des modes de fonctionnement encore mieux adaptés aux besoins de ses entreprises clientes et à l'aube de l'entrée en vigueur de ses nouveaux programmes, la S.D.I. a également révisé son énoncé de mission. Celui-ci reflète davantage le véritable rôle de partenaire de la Société qui, de plus en plus, ne se contente pas d'intervenir auprès des entreprises en termes de simple pourvoyeur de fonds mais assume pleinement ses responsabilités d'investisseur. Ce nouvel énoncé de mission se définit comme suit:

La S.D.I. est un organisme public qui favorise le développement économique du Québec par l'application de programmes ou de mesures de financement et l'exécution de mandats confiés par le gouvernement québécois.

La Société offre essentiellement du capital de développement à des entreprises dynamiques et la qualité de ses interventions contribue à l'autofinancement de son portefeuille.

La S.D.I. conseille sa clientèle en matière de financement et de gestion. Elle sensibilise également les milieux d'affaires aux enjeux stratégiques du développement des entreprises.

Les résultats 1991-1992

Les programmes de la S.D.I. supportent la réalisation de projets liés aux fonctions stratégiques du développement des entreprises manufacturières, touristiques, coopératives, technologiques ou oeuvrant dans des activités du secteur tertiaire moteur telle que l'informatique, le recyclage, les laboratoires de recherche et le design industriel ou de mode.

Tout au cours de l'année 1991-1992, en plus d'administrer ses programmes réguliers, la S.D.I. a soutenu l'Opération relance PME mise de l'avant en décembre 1990 et destinée aux entreprises qui rencontrent des difficultés temporaires en raison de la conjoncture économique.

L'ensemble de ses activités se traduit par la réalisation de 527 interventions. Au cours du dernier exercice financier, la S.D.I. a contracté des engagements financiers totalisant 575,2 millions de dollars, s'associant à des projets totalisant des investissements globaux de l'ordre de trois milliards de dollars. Plus de 46 % de ces interventions (247 dossiers sur 527) découlent des trois programmes liés à l'Opération relance PME.

La S.D.I. a également participé à la réalisation de 56 projets d'investissement manufacturier, 29 projets d'exportation, 18 projets de recherche et innovation ainsi que 10 projets d'investissement touristique. Elle s'est également associée à 43 entreprises coopératives en plus de favoriser le démarrage de 11 entreprises technologiques.

De plus, le dernier exercice financier a été marqué par une augmentation du nombre d'enregistrements de placements faits par les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ), qui se chiffre à 72 comparativement à 43 en 1990-1991. Cet accroissement démontre bien l'attrait que représentent les SPEQ, à titre d'instrument de capitalisation pour les PME, même en période économique difficile.

Finalement, la S.D.I. a exécuté, conformément à l'article 7 de sa loi constitutive, 19 mandats confiés par le gouvernement du Québec. Ceux-ci représentent 73 % de la valeur des engagements financiers de la Société.

Cette année encore, comme en témoignent les tableaux présentés dans ce rapport, les interventions financières de la S.D.I. ont desservi les entreprises de toutes les régions administratives du Québec. Le secteur manufacturier constitue toujours la majorité de la clientèle de la Société. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les produits métalliques et les produits du bois.

Plus de 74 % des interventions, incluant les enregistrements de placements SPEQ, constituent un apport en capital de risque aux entreprises clientes. Ces données confirment le rôle de la S.D.I. qui se définit comme une société offrant du capital de développement aux PME québécoises.

Tout comme l'année précédente, le dernier exercice financier s'est déroulé en période économique difficile. La S.D.I. a donc été appelée à assumer des risques très élevés, particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises oeuvrant dans les secteurs traditionnels, qui constituent une large part de sa clientèle et qui sont fortement affectées par le contexte économique actuel. La Société a donc dû poursuivre dans la même voie que l'année précédente, augmentant ses provisions pour pertes sur les prêts et sur la participation dans le capital-actions des entreprises qui bénéficient de son apport financier. Cette décision explique en bonne partie la perte nette de 16,5 millions de dollars qui apparaît au rapport financier de l'année 1991-1992. Ces résultats, comparables à ceux de l'année précédente malgré la situation économique précaire qui a prévalu au cours de l'exercice financier, ne tiennent cependant pas compte de la valeur des options d'achat que détient la S.D.I. auprès d'un certain nombre de ses entreprises clientes.

Encore une fois, la S.D.I. assume pleinement son rôle de partenaire à part entière des entreprises québécoises en soutenant ses clients, notamment en période difficile. C'est pourquoi elle vise l'autofinancement de son portefeuille plutôt que des bénéfices. À l'instar de l'ensemble des PME, la S.D.I. traverse la période économique actuelle en se préparant à la reprise qui devrait permettre à la Société d'améliorer sa performance financière.

La consolidation de l'organisation

La dernière année a également été marquée par la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, centrée sur le service à la clientèle et la nécessité d'assurer un meilleur suivi des dossiers auxquels la Société s'associe financièrement. Cette structure concrétise également l'intégration à la S.D.I. des clientèles constituées par les entreprises coopératives et les entreprises technologiques en démarrage.

Cette révision de notre structure organisationnelle est arrivée à point nommé pour satisfaire aux recommandations contenues dans le rapport déposé à l'Assemblée nationale par le Vérificateur général du Québec au mois de décembre 1991. Le rapport est basé sur une étude d'optimisation des ressources menée au début du processus de restructuration, alors que les jalons pour améliorer l'efficacité et le rendement des interventions de la Société étaient en voie soit d'élaboration, soit d'implantation.

À cet effet, la S.D.I. tient à rappeler qu'avant même de connaître le contenu du rapport du Vérificateur général, elle avait entrepris une révision de ses façons de faire afin d'adapter son organisation et ses modes d'intervention aux nouveaux défis de l'économie et des entreprises. Par contre, les commentaires entourant la diffusion de ce rapport n'ont pas rendu justice à la réforme que la S.D.I. avait engagée de sa propre initiative.

Ainsi, au moment où s'achève la mise en place de sa nouvelle structure organisationnelle, la S.D.I. compte dorénavant une vingtaine d'équipes de

direction de portefeuille qui offrent aux entreprises clientes un service encore mieux adapté à leurs besoins. Ce contact plus étroit permet également d'assurer un meilleur suivi des dossiers afin de mieux jouer son rôle de conseiller à l'entreprise.

La S.D.I. bénéficie également de l'expertise d'une nouvelle Direction du crédit et d'une Direction du redressement, responsables d'affermir la qualité d'analyse des risques, d'améliorer le suivi des prêts et de soutenir la relance des entreprises. De plus, la nouvelle Direction de la trésorerie permet d'assurer un meilleur contrôle des encaissements et des déboursements, tout en facilitant l'application d'une politique globale de financement pour les activités d'emprunts et de placements de la S.D.I.

En ce qui a trait à l'amélioration de l'analyse du risque, la Société développe actuellement des méthodes qui permettront de mieux évaluer, chez l'entreprise cliente, la qualité de sa gestion et de sa performance. La S.D.I. se prépare à cet effet à exiger un plan d'affaires aux entreprises qui présentent une demande de financement.

Pour ce qui est du suivi des prêts, la S.D.I. appliquera de nouvelles procédures dès le mois de juin 1992. Tout en favorisant l'atteinte de l'autofinancement du portefeuille de la Société, ces procédures permettront de s'associer davantage au développement global de nos entreprises clientes. Graduellement, la S.D.I. privilégiera, auprès de ces dernières, la création d'un comité de gestion. Par une participation à ce comité, lorsque jugé appréciée, la Société entend accentuer sa présence auprès de ses entreprises clientes.

Finalement, comme en témoigne ce rapport, la présentation des états financiers de la Société a été révisée afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

La S.D.I. peut aujourd'hui affirmer que pour chacun des sujets ayant retenu l'attention du Vérificateur général, des actions ont été posées. Certaines des mesures adoptées, notamment en ce qui a trait au système d'évaluation de la performance corporative, vont même au-delà des recommandations inclues au rapport du Vérificateur général.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter le personnel de la S.D.I. qui a fait preuve de célérité et de professionnalisme tout au cours de la période de restructuration de notre organisation. La compétence et l'expertise de notre équipe est le meilleur gage de notre réussite dans la réalisation de notre mandat corporatif.

Il faut se rappeler qu'avant 1987, la S.D.I. était un organisme axé sur les subventions et les garanties alors qu'elle est, aujourd'hui, la principale source de capital de risque pour les PME du Québec.

Il aura fallu trois ans à l'organisation pour roder sa nouvelle vocation. Aujourd'hui, la S.D.I. est structurée comme une véritable société de capital de risque et son organisation est mieux adaptée aux besoins de ses entreprises clientes.

Et ne perdons pas de vue que la S.D.I. a mené cette réorganisation majeure tout en procédant à la révision quinquennale de ses programmes et ce, sans affecter la qualité et la quantité de ses services, dans une période où les PME en ont plus que jamais besoin.

La révision des programmes

En vertu de sa loi constitutive, la S.D.I. doit réviser, de façon quinquennale, l'ensemble de ses programmes. Ses programmes actuels venant à échéance le 31 mars 1992, au cours du dernier exercice financier, la Société a poursuivi les démarches entreprises l'année précédente afin d'évaluer le degré de satisfaction de sa clientèle et de ses principaux partenaires à l'égard de ses produits financiers.

Ce processus de consultation, en plus de démontrer un taux élevé de satisfaction de la part des utilisateurs des programmes de financement de la Société, a permis de dégager trois principes qui soutiendront les interventions de la S.D.I. au cours des prochaines années. D'ores et déjà, la Société est en mesure d'affirmer:

- qu'elle développera de nouveaux critères de sélectivité qui tiendront compte du dynamisme de l'entreprise qui présente une demande de financement et des chances de réussite du projet concerné;

- qu'elle demandera aux entreprises de soutenir leur demande de financement en joignant à leur dossier un plan d'affaires adéquat. La S.D.I. entend d'ailleurs leur proposer un modèle type de plan d'affaires, ainsi qu'un guide de préparation, de façon à ce que l'entreprise puisse se

doter d'un outil de gestion sans nécessairement avoir recours à des consultants externes;

- qu'elle encouragera, au sein des PME, la création d'un comité de gestion afin de faciliter le suivi du plan d'affaires. Elle entend d'ailleurs accentuer sa présence auprès de ses entreprises clientes par une représentation au comité de gestion, lorsque requise.

En ce qui a trait aux modifications à apporter aux programmes en tant que tels, la S.D.I. a transmis ses recommandations au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie au cours du mois de février 1992. Il est déjà acquis que la Société continuera, au cours des cinq prochaines années, à offrir, de façon complémentaire au secteur privé, du capital de développement aux entreprises dynamiques qui réalisent des projets liés aux fonctions stratégiques de leur évolution.

Remerciements

Tout au cours du dernier exercice financier, la S.D.I. a mis en place les éléments qui confirment son rôle de véritable partenaire des entreprises du Québec. Pour y arriver, elle a compté sur la collaboration et le professionnalisme des membres de son équipe qui adaptent leurs modes de travail et leurs façons de faire afin d'offrir un service à la clientèle de qualité. Dynamique et prête à relever les défis du changement, l'équipe de la S.D.I. a témoigné, encore une fois, de sa volonté et de sa capacité d'agir à titre de catalyseur du développement économique du Québec. La S.D.I. remercie l'ensemble de son personnel pour la compétence et l'engagement dont il fait preuve.

La Société remercie également les membres de son conseil d'administration qui, bénévolement, consacrent leur temps et leur expertise à l'évolution des entreprises québécoises. Leur apport s'avère exceptionnel et permet à la S.D.I. d'aller toujours de l'avant dans sa contribution au développement économique du Québec.

Le président-directeur général,
Gabriel Savard

II. La Société de développement industriel du Québec

L'historique

Créée en 1971 pour succéder à l'Office du crédit industriel, la S.D.I. a toujours eu pour mission de favoriser le développement économique du Québec. Principal bras financier du gouvernement en matière d'intervention économique, la Société a participé au développement et à la modernisation d'une grande partie de la structure industrielle du Québec.

Jusqu'en 1987, la S.D.I. est intervenue auprès des entreprises principalement par l'octroi de subventions. Suite à un changement de cap majeur, elle est maintenant devenue une société qui offre, sur la base d'un partage des risques, du capital de développement aux entreprises manufacturières, touristiques, coopératives, technologiques ou oeuvrant dans des activités du secteur tertiaire moteur telle que l'informatique, le recyclage, les laboratoires de recherche et le design industriel ou de mode. Elle s'associe financièrement à la réalisation de projets importants pour le développement de ces entreprises.

Les principes d'intervention

La S.D.I. s'associe aux entreprises de façon complémentaire aux institutions financières privées. Trois principes majeurs guident son action:

- elle favorise la saine capitalisation des entreprises et cherche à contrer leur endettement. Par le biais de ses principaux outils d'intervention, elle offre aux entreprises du capital de développement, contribuant ainsi à la réalisation de leurs projets et à l'amélioration de leur structure financière;

- elle partage des risques avec l'entreprise sur une base d'affaires. Ses interventions ne s'appuyant généralement pas sur des garanties, la S.D.I. s'associe à des entreprises qui présentent de bonnes perspectives de rentabilité;

- finalement, la Société vise l'autofinancement de son portefeuille d'aides en demandant à ses entreprises clientes une compensation pour les risques qu'elle assume.

Les programmes de financement

La S.D.I. administre divers programmes de financement qui lui sont confiés en vertu de la loi qui la gouverne. Ces programmes ont trait à l'investissement, à la recherche-innovation, à l'exportation, au regroupement d'entreprises et au financement de dernier recours.

La S.D.I. administre également la Loi sur l'aide au développement touristique et la Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

De plus, au cours du dernier exercice financier, elle s'est vue confier l'administration de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et de la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche.

La S.D.I. administrait également le programme conjoncturel d'aide à la relance qui s'est terminé le 31 mars 1992.

Finalement, la Société est mandatée par le gouvernement du Québec pour octroyer les visas requis à l'administration du programme de crédit d'impôt à la capitalisation des petites et moyennes entreprises.

Le prêt participatif

Le prêt participatif est l'instrument financier que privilégie la S.D.I. lors de ses interventions auprès des entreprises. À mi-chemin entre le capital de risque pur et le financement garanti, ce financement de type «mezzanine» contribue à l'amélioration de la structure de capital des entreprises.

Le prêt participatif complète l'apport financier des autres partenaires de l'entreprise. Il est offert à des conditions exceptionnelles: il est généralement non garanti et comporte un intérêt au taux du marché; il permet de bénéficier d'un moratoire de remboursement du capital pendant une période maximale de trois ans; la capitalisation des intérêts se fait sur une période maximale de trois ans et le remboursement est variable en fonction des fonds générés. La S.D.I. partageant les risques

des entreprises sur une base d'affaires, le prêt participatif est assorti d'une prime au succès sous forme d'option d'achat d'actions, de participation aux bénéfices, de redevances ou d'intérêts additionnels.

Depuis qu'elle l'a mis de l'avant en 1987, la S.D.I. a accordé quelque 1070 prêts participatifs totalisant 726,9 millions de dollars. Ces chiffres démontrent qu'il s'agit d'un instrument financier qui répond aux besoins des entreprises du Québec.

La Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)

Une SPEQ est une société privée dont les activités consistent principalement à investir dans les PME québécoises en y acquérant une part minoritaire de capital-actions.

En fait, la SPEQ est un instrument financier original qui favorise la capitalisation des entreprises québécoises. Elle constitue également un abri fiscal pour les investisseurs. En plus de combler une lacune importante quant à la disponibilité de capital de risque pour les petites entreprises, la SPEQ est une formule qui permet l'infusion de nouveaux capitaux ainsi que l'apport en expérience et en conseil de nouveaux partenaires.

Pour l'investisseur québécois, la SPEQ représente une déduction fiscale et une possibilité de participer à la croissance de l'entreprise dans laquelle il a placé ses capitaux.

La S.D.I. enregistre les nouvelles SPEQ, valide les placements et autorise les déductions fiscales des investisseurs.

Depuis leur entrée en vigueur en 1985, les SPEQ ont effectué 513 placements, injectant quelque 96,7 millions de dollars dans les entreprises québécoises.

Les autres formes d'intervention

La participation de la S.D.I. peut également revêtir d'autres formes. Par exemple, la Société peut se porter garante d'un prêt à une entreprise moyennant une compensation financière. Elle peut, de la même manière, garantir d'autres engagements financiers d'entreprises clientes comme les garanties de performance et d'exécution de contrats à l'étranger. La S.D.I. utilise aussi la garantie de prêt dans ses interventions auprès des entreprises coopératives.

Finalement, la S.D.I. peut intervenir sous la forme de prêts, de garanties de prêts ou d'achat de capital-actions afin de contribuer, à la demande du gouvernement, à la réalisation de projets majeurs. Ces mandats gouvernementaux, confiés à la S.D.I. en vertu de l'article 7 de sa loi constitutive, visent à combler des besoins financiers de projets jugés stratégiques pour le développement économique du Québec.

III. Structure de l'organisation

Le conseil d'administration

Un conseil d'administration de treize membres, nommés par le gouvernement du Québec, administre la Société : le président-directeur général, nommé pour une période maximum de cinq ans et douze autres membres, pour au plus trois ans. Au moins trois membres du conseil d'administration sont choisis parmi les fonctionnaires du gouvernement et un autre membre provient du milieu des coopératives. Des représentants du monde des affaires et du milieu syndical complètent le groupe. Le comité exécutif est composé des treizes membres du conseil.

Gabriel Savard
Président du conseil d'administration
Président-directeur général
Société de développement industriel du Québec

Peter R. Duffield
Vice-président du conseil d'administration
Président
Industries RFI inc.

Johanne Bergeron (2)
Sous-ministre adjointe
Ministère du Tourisme

Roger A. Blais (3)
Professeur au département de génie industriel
École Polytechnique

Renaud Caron
Sous-ministre
Ministère des Affaires internationales

Jean-Guy Frenette
Conseiller politique
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Pierre Gingras
Vice-président
Jacques G. Parent & Associés inc.

Jean-Claude Lafleur
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Yves Lavoie (4)
Vice-président, Finances et marketing
Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas-St-Laurent

Herb Lukofsky
Président
Lukofsky, Lajoie & Associés inc.

Johanne Pérusse
Avocate

Comité de vérification

Johanne Pérusse, présidente
Peter R. Duffield
Herb Lukofsky
Pierre Gingras
Gabriel Savard

(1) Au 31 mars 1992, deux postes étaient vacants suite aux démissions de Claude Arcand et Claude P. Arcand, effectives respectivement à partir du 13 décembre 1991 et du 6 mars 1992.

(2) Depuis le 27 novembre 1991, en remplacement de Michel Roy qui démissionnait le 18 du même mois.

(3) Depuis le 27 novembre 1991, en remplacement de Morden C. Lazarus dont le mandat avait expiré le 28 septembre 1991.

(4) Depuis le 15 août 1991, en remplacement de Guy Savard qui démissionnait le 3 juillet de la même année.

Les unités administratives

Au cours de l'exercice financier 1991-92, la Société a mis en place une nouvelle structure d'organisation qui apporte des modifications importantes pour supporter les autres mesures mises en oeuvre pour réaliser sa mission avec encore plus d'efficience. Ces modifications ou ajouts majeurs visent essentiellement à accroître la qualité du service à la clientèle et du même coup, la qualité de l'analyse et du suivi des dossiers de financement.

Une brève description de chacune des unités administratives permet d'en saisir le rôle spécifique ainsi que leur complémentarité eu égard à la mission et aux objectifs de la Société.

Le président-directeur général assume la responsabilité globale des activités de la Société dont il préside le conseil d'administration, le comité exécutif ainsi que le comité de direction.

Trois directions fonctionnent sous la responsabilité directe du président-directeur général.

La **Direction de la planification et du développement** est chargée de la planification générale et de l'élaboration des directives opérationnelles encadrant l'application des programmes.

La **Direction du secrétariat et des services juridiques** assiste le président-directeur général dans l'organisation des travaux du conseil d'administration et de ses comités et fournit l'expertise juridique tant au niveau corporatif qu'au niveau fonctionnel.

La **Direction de la vérification interne** voit à l'application de la politique gouvernementale en matière de vérification interne. Elle répond également aux besoins du président-directeur général consistant à obtenir une appréciation objective et indépendante de l'administration de son organisation afin d'assurer une gestion efficace des ressources.

Quatre vice-présidences relèvent du président-directeur général:

- **La Vice-présidence exécutive**
- **La Vice-présidence aux finances et à l'administration**
- **La Vice-présidence au développement des coopératives**
- **La Vice-présidence au développement technologique**

La Vice-présidence au développement des coopératives et la Vice-présidence au développement technologique

La création de ces deux nouvelles unités administratives fait suite à l'élargissement du mandat de la Société. Ces vice-présidences sont respectivement chargées de la gestion des programmes adaptés aux entreprises coopératives ou aux coopératives de travailleurs et travailleuses actionnaires ainsi qu'aux petites entreprises en démarrage vouées au développement technologique. La mise sur pied de ces deux entités fait en sorte de constituer un ensemble harmonisé avec les autres programmes et services pour répondreplus adéquatement aux besoins de financement de la clientèle..

La Vice-présidence exécutive

Elle gère l'ensemble des trois vice-présidences régionales et deux vice-présidences spécialisées. Son mandat est de réaliser tous les programmes d'intervention de la Société auprès des entreprises, à l'exception de ceux spécifiquement réservés au financement des coopératives ou à des projets de démarrage en recherche et développement technologique. La Vice-présidence exécutive est articulée en cinq vice-présidences dont les mandats sont énumérés ci-dessous.

La Vice-présidence au crédit et au redressement assume la gestion de deux directions spécialisées. Pour sa part, la **Direction du crédit** a pour rôle déterminant d'améliorer et d'uniformiser les méthodes de travail ainsi que la qualité des dossiers de financement en procédant à des révisions postfacto des analyses, des recommandations, des déboursements, des suivis et des remboursements afin de déceler des lacunes et, le cas échéant, de mettre en place les correctifs pertinents. Quant à la **Direction du redressement**, elle exerce d'abord un rôle de conseiller auprès de l'ensemble des autres vice-présidences quant aux mesures à prendre auprès des entreprises en difficulté ou en voie de le devenir. Lorsque les dossiers concernés impliquent des soldes cumulatifs de plus de 500 000,00 $, cette vice-présidence prend charge des actions à poser.

La Vice-présidence à l'exportation et aux mandats gouvernementaux gère les directions de l'exportation, des grandes entreprises et des programmes spéciaux. La **Direction de l'exportation** est responsable des programmes d'aide à

l'exportation, sauf le volet crédit implantation administré par les vice-présidences régionales. Les crédits acheteurs, les garanties et les programmes spéciaux à l'exportation sont traités de façon à développer une expertise dans ces domaines pour assurer une meilleure représentation de la Société auprès des principaux intervenants en cette matière et accentuer la promotion des programmes destinés aux entreprises exportatrices.

La Société a créé une **Direction des grandes entreprises** qui permet désormais de confier à une équipe spécialisée la mise en oeuvre et le suivi des mandats gouvernementaux administrés en vertu de l'article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel.

Quant à la **Direction des programmes spéciaux**, elle contribue à la réalisation de la mission de la Société en administrant des programmes spéciaux confiés à la S.D.I., tel celui relatif aux Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ), le programme de crédits d'impôt à la recherche (CRIR) ainsi que celui des crédits d'impôt à l'investissement (CRII).

Trois vice-présidences régionales couvrant l'**Est**, l'**Ouest du Québec** ainsi que l'**Île de Montréal**, assument, dans leur territoire respectif, l'administration des programmes et des services de la Société, en étroite collaboration avec les vice-présidences au développement des coopératives, au développement technologique, à l'exportation et aux mandats spéciaux.

Par le biais de la **Direction du Marketing**, la Vice-présidence exécutive a aussi pour mandat de gérer les activités de promotion des programmes de la Société ainsi que les services d'accueil et d'information à la clientèle.

La Vice-présidence exécutive ainsi que les vice-présidences au développement des coopératives et au développement technologique sont organisées sur une base régionale pour favoriser la disponibilité et la distribution uniforme des programmes sur le territoire du Québec et être le plus près possible de sa clientèle. De plus, l'organisation de ces vice-présidences privilégie l'approche d'équipe pour améliorer la qualité de l'analyse et du suivi des dossiers et d'alléger le processus décisionnel à tous les niveaux.

La Vice-présidence aux finances et à l'administration

Elle assure l'efficacité et la rentabilité des activités reliées aux mouvements de trésorerie, à la gestion budgétaire et comptable, aux communications ainsi qu'aux autres services de gestion des ressources nécessaires au fonctionnement de la Société. Elle est constituée de quatre directions et d'un service.

La **Direction de la trésorerie et le Service du budget et de la comptabilité** conjuguent leurs actions pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des mouvements de trésorerie et des modes de financement de la Société, préparer adéquatement les prévisions budgétaires, assurer la comptabilité des opérations financières et contrôler les encaissements et déboursés. Une étroite relation avec la Vice-présidence au crédit et au redressement est prévue pour l'élaboration et le fonctionnement d'un système de suivi des aides financières octroyées.

La **Direction des ressources humaines et matérielles** gère l'ensemble des activités professionnelles et administratives reliées aux ressources humaines et matérielles de la Société afin d'en optimiser l'efficacité de ces ressources.

La **Direction des systèmes d'information** régit le développement et l'entretien des systèmes informatiques, bureautiques et télématiques, afin d'assurer le support mécanique et/ou technique requis à l'ensemble des opérations.

La **Direction des communications** coordonne les communications internes et externes et assure la diffusion et la circulation efficace de l'information.

La structure mise en place par la Société au cours du dernier exercice financier s'appuie sur des valeurs, des modes de fonctionnement et un changement de mentalité nécessaires à la convergence des actions de chacune des unités administratives vers l'objectif d'une plus grande efficience de l'ensemble de l'organisation. La mise en oeuvre graduelle de celle-ci a exigé les efforts et l'implication de l'ensemble des ressources humaines de la Société. Le rodage des modes de fonctionnement qu'elle implique ainsi que des nouveaux outils spécialisés qu'elle nécessite ont fait l'objet d'un support continu au plan de la formation et du perfectionnement.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

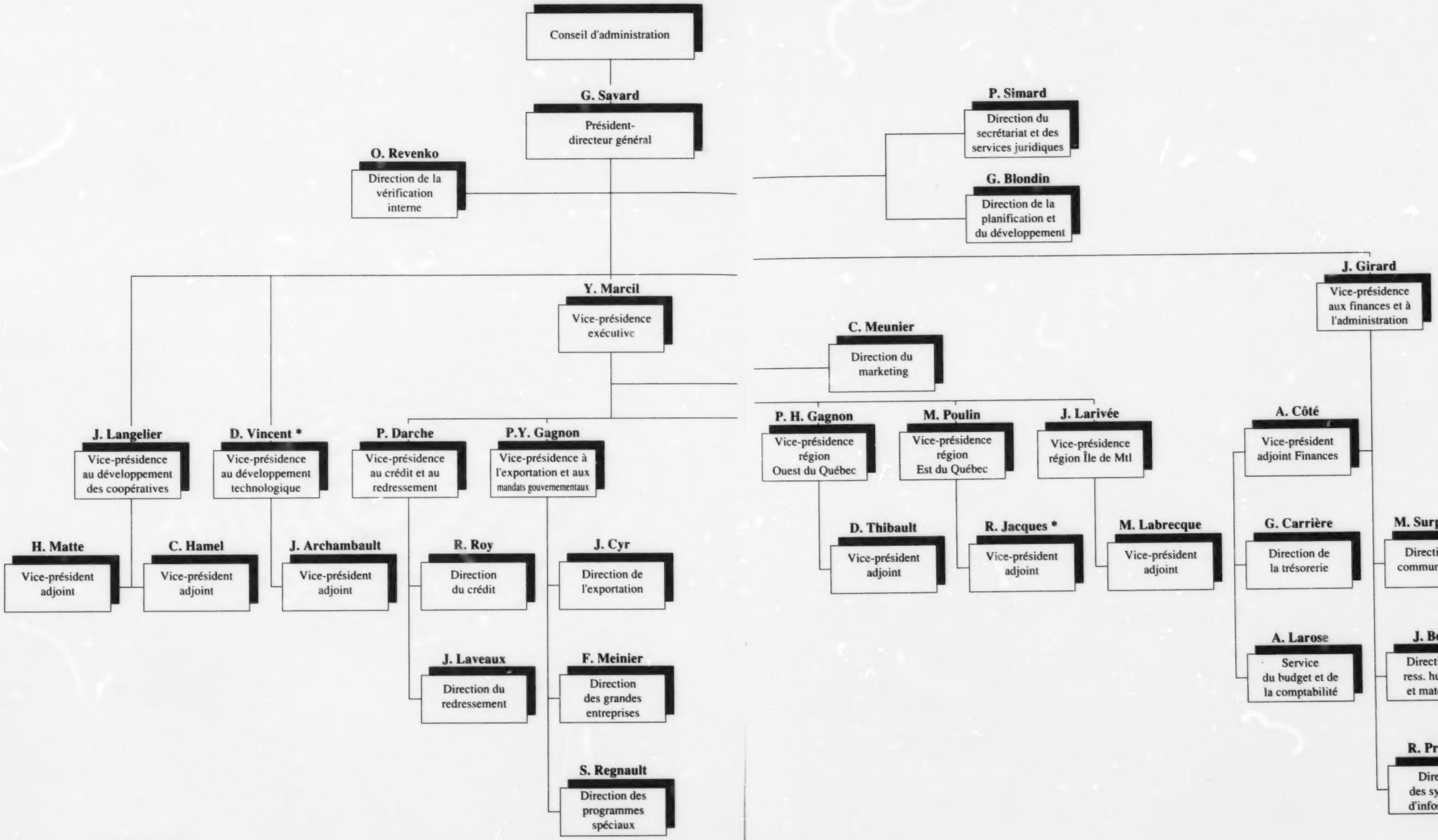

* Par intérim

IV. Revue des opérations

En 1991-92, la Société de développement industriel du Québec a vu son mandat s'élargir afin de desservir désormais les entreprises technologiques en démarrage et les entreprises coopératives. Pour ce faire, deux nouveaux programmes ont été ajoutés portant ainsi leur nombre à neuf. Au cours de cette période, la S.D.I. a autorisé 527 interventions qui totalisent des engagements financiers de 575,2 M$, alors que 339 interventions avaient été faites en 90-91, totalisant 354,9 M$.

Programmes

- Le programme d'aide à l'investissement offre un financement sous forme de prêt participatif pouvant atteindre 50 % des coûts d'un projet d'implantation, d'expansion, d'automatisation ou d'installation d'équipements antipollution et 100 % des coûts de formation de la main-d'oeuvre.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 56
  Total: 25,9 M$

- Avec le programme d'aide à l'investissement touristique, l'installation d'équipement de villégiature, destiné à l'hébergement et aux activités récréatives ou sportives, notamment le ski alpin, peut justifier un prêt participatif équivalent à 35 % des investissements.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 10
  Total: 1,5 M$

- Le programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation propose deux options. Le volet technique concerne les projets de développement ou d'amélioration de produits ou de procédés de fabrication. Le volet design vise les projets des secteurs de la mode et du design industriel. Un prêt participatif pouvant atteindre 75 % des dépenses pour le premier volet et 80 % pour le second fait office de financement.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 18
  Total: 5,5 M$

- Le programme d'aide à l'innovation technologique pour les entreprises en démarrage a remplacé celui de l'Agence québécoise de valorisation et de recherche (AQVIR). Un maximum de 90 % du coût du projet peut être financé par le biais de ce programme.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 11
  Total: 8,8 M$

- Le programme de financement des crédits d'impôt pour la recherche et le développement propose aux entreprises des garanties de prêt pour financer des crédits d'impôt remboursables suite à la réalisation d'activités de recherche ou de formation de la main-d'oeuvre.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 35
  Total: 12 M$

- Le programme d'aide à l'exportation comporte trois volets: la mise en marché de produits et services québécois à l'extérieur du Québec, la réalisation de ventes ou de transactions avec des clients étrangers et la formation de consortium.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 29
  Total: 20,4 M$

- Le programme d'aide financière aux entreprises coopératives reprend essentiellement les mesures et modalités du programme géré auparavant par la Société de développement des coopératives. Il s'adresse aux entreprises de fabrication et de services ainsi qu'aux coopératives de travailleurs et utilise surtout la garantie de prêt de capitalisation comme outil d'intervention.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 43
  Total: 6,4 M$

- Le programme de financement de dernier recours s'adresse aux entreprises, offrant des perspectives de rentabilité, qui n'ont cependant pas pu obtenir de financement auprès des institutions financières.
  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 2
  Total: 1,0 M$

Programmes conjoncturels

- Le programme de fonds de roulement a été mis en place pour soutenir l'Opération relance PME. Il vise à aider les entreprises éprouvant des difficultés temporaires causées par la conjoncture économique défavorable en partageant le risque entre les actionnaires, les institutions financières et la S.D.I.

  Résultats 1991-92:
  Nombre d'interventions: 211
  Total: 70,1 M$

- Le programme d'aide au regroupement offre des prêts participatifs aux entreprises voulant acquérir une autre entreprise ou encore se regrouper pour développer de nouveaux marchés ou être plus compétitives.

  Résultats 1991-92:
  Nombre d'intervention: 1
  Total: 4 M$

Mesures de capitalisation

- Les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise visent à favoriser une saine capitalisation des PME en leur permettant d'avoir accès à du capital de risque. La S.D.I. est chargée d'appliquer la loi sur les SPEQ en validant les placements de regroupements d'investisseurs admissibles qui peuvent ainsi profiter d'avantages fiscaux. L'enregistrement de SPEQ n'implique pas de déboursé pour la S.D.I.

  Résultats 1991-92:
  Nombre de SPEQ enregistrées: 72
  Nombre de placements validés: 67
  Investissements totaux: 20,9 M$

- Le programme de crédit d'impôt à la capitalisation permet aux entreprises d'obtenir un certificat de la S.D.I. pour fins de bénéfices fiscaux, sous forme de crédits d'impôt remboursables, lorsqu'elles émettent du capital-actions acheté par une institution financière accréditée.

  Résultats 1991-92:
  Nombre de certificats émis: 4

Mandats gouvernementaux

- En vertu de l'article 7 de sa loi, la S.D.I. est chargée de négocier les termes et les conditions de certains dossiers de financement que lui confie le gouvernement du Québec. Son rôle se limite à administrer ces mandats gouvernementaux et en aucun moment, elle n'a à se prononcer sur l'opportunité d'accorder ou non du financement aux entreprises impliquées. Ces interventions, décrétées par le Conseil des ministres, ne s'inscrivent dans aucun programme régulier de la Société et le bilan de ces transactions ne figurent pas dans les résultats nets de la Société puisque les pertes éventuelles sont assumées par le gouvernement.

  Résultats 1991-92:
  Nombre de mandats: 19
  Total: 417,7 M$

Société de développement industriel du Québec
Cumulatif des dossiers autorisés par programme et par forme d'intervention
Du 1er avril 1991 au 31 mars 1992

	Formes d'interventions financières							
	Prêts participatifs		Prêts et garanties de prêts		Autres formes (1)		Total	
Programmes	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)
Investissement								
- Manufacturier	56	25,9				0,9	56	26,8
- Touristique	10	1,5					10	1,5
Recherche-innovation								
- Technique	11	4,9				0,8	11	5,7
- Design	7	0,6				0,1	7	0,7
- Démarrage technologique	11	8,8					11	8,8
- Crédits d'impôts R-D			35	12,0			35	12,0
Exportation								
- Crédit implantation	14	9,7					14	9,7
- Financement			14	10,5			14	10,5
- Consortium			1	0,2			1	0,2
Coopératives			43	6,4			43	6,4
Financement			2	1,0			2	1,0
Sous-total	**109**	**51,4**	**95**	**30,1**		**1,8**	**204**	**83,3**
Programmes conjoncturels								
Fonds de roulement	210	68,3	1	1,8			211	70,1
Fusion et regroupement	1	4,0					1	4,0
Sous-total	**211**	**72,3**	**1**	**1,8**			**212**	**74,1**
Mesures de capitalisation								
SPEQ								
- Enregistrement					72		72	
- Démarrage					16	0,1	16	0,1
Crédit d'impôt à la capitalisation					4		4	
Sous-total					**92**	**0,1**	**92**	**0,1**
Mandats gouvernementaux	2	8,5	11	335,0	6	74,2	19	417,7
TOTAL	**322**	**132,2**	**107**	**366,9**	**98**	**76,1**	**527**	**575,2**

(1) Autres formes: exemptions et congés d'intérêt, capital-actions et SPEQ.

Société de développement industriel du Québec
Interventions financières par région et secteur
Du 1er avril 1991 au 31 mars 1992

	Prêts participatifs		Prêts et garanties(1)		Autres formes		Total (2)	
	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)	Nombre	Montant (M $)
Région administrative								
Abitibi-Témiscamingue	7	5,5	5	1,8			12	7,3
Bas-St-Laurent	13	2,4	13	113,5			26	115,9
Chaudière / Appalaches	20	6,3	5	0,4			25	6,7
Côte-Nord	4	0,6	2	0,2	1	20,0	7	20,8
Estrie	12	5,8	5	1,0			17	6,8
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	6	0,6	5	0,8			11	1,4
Lanaudière	15	3,3	1	0,2			16	3,5
Laurentides	20	8,3	2	0,7			22	9,0
Laval	18	9,6	2	13,1	3	7,2	23	29,9
Mauricie / Bois-Francs	22	13,9	9	4,2			31	18,1
Montérégie	42	19,8	11	136,1	1	38,0	54	193,9
Montréal	113	44,9	33	95,1	1	7,5	147	147,5
Outaouais	7	2,8	1	0,9			8	3,7
Québec	14	7,1	8	1,8			22	8,9
Saguenay / Lac-St-Jean	9	1,3	5	0,3			14	1,6
Total	**322**	**132,2**	**107**	**370,1**	**6**	**72,7**	**435**	**575,0**
Secteur manufacturier								
Aliments	20	7,3	6	2,8			26	10,1
Caoutchouc	2	1,3	1	0,2			3	1,5
Plastique	11	6,1	-	-			11	6,1
Cuir	5	3,1	-	-			5	3,1
Textile	3	1,4	-	-			3	1,4
Textile (produits)	9	2,5	-	-			9	2,5
Vêtements	21	6,0	3	0,2			24	6,2
Produits du bois	36	11,7	3	1,8			39	13,5
Meubles	14	8,9	-	-			14	8,9
Pâtes et papiers	4	7,5	2	116,0			6	123,5
Imprimerie	9	3,8	1	0,1			10	3,9
Métaux	8	3,3	3	105,1	2	58,0	13	166,4
Produits métalliques	36	8,7	5	1,2			41	9,9
Machinerie	19	7,2	6	26,1			25	33,3
Matériel de transport	13	6,7	3	2,8			16	9,5
Électricité et électronique	19	9,3	8	3,9			27	13,2
Minéraux non métalliques	13	7,1	-	-			13	7,1
Produits chimiques	15	7,8	4	15,8	3	7,2	22	30,8
Autres	18	3,7	4	4,7			22	8,4
Sous-total	275	113,4	49	280,7	5	65,2	329	459,3
Secteur touristique	16	3,5	2	0,1			18	3,6
Secteur tertiaire								
Services aux entreprises	14	4,0	23	67,4	1	7,5	38	78,9
Autres services	3	0,6	32	14,0			35	14,6
Sous-total	33	8,1	57	81,5	1	7,5	91	97,1
Autres secteurs	14	10,7	1	7,9			15	18,6
Total	**322**	**132,2**	**107**	**370,1**	**6**	**72,7**	**435**	**575,0**

(1) Inclut les prêts conventionnels, les garanties de prêts, l'achat de capital-actions et les exemptions et congés d'intérêt.
(2) Exclut les SPEQ et les crédits d'impôt à la capitalisation.

Société de développement industriel du Québec
Interventions sous forme de mesures de capitalisation
Du 1er avril 1991 au 31 mars 1992

Régions	SPEQ		Crédit d'impôt à la capitalisation
	Enregistrement	Démarrage	Nombre
Abitibi-Témiscamingue	1		
Bas-St-Laurent	4		
Chaudière / Appalaches	10	2	
Estrie	1	1	
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	1		
Lanaudière	3		
Laurentides	2		
Laval	7	1	
Mauricie / Bois-Francs	3	1	
Montérégie	8	3	1
Montréal	28	5	3
Québec	2	2	
Saguenay / Lac-St-Jean	2	1	
TOTAL	**72**	**16**	**4**

V. Financement et opérations financières

Introduction

L'article 42 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec stipule que «La Société peut, avec l'autorisation préalable du gouvernement, contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, à un taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement».

Selon l'article 45 de la même loi, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, garantir le paiement en capital et intérêts de tout emprunt de la Société ainsi que l'exécution de toute obligation de cette dernière.

Ainsi donc, en se référant à ces articles de la loi, la S.D.I. se fait autoriser, par décret gouvernemental, et pour une période déterminée, un niveau donné d'emprunt à court terme, lequel niveau peut être augmenté au besoin. Les emprunts à court terme sont effectués directement par la Société.

Pour satisfaire ses besoins de financement, la S.D.I. entretient des relations étroites avec plusieurs institutions financières, tout en s'assurant l'accès à plusieurs marchés financiers. Les relations avec les intermédiaires financiers et l'accès aux marchés pour les besoins de financement à terme (plus d'un an) étant centralisés et sous la responsabilité du ministère des Finances, la S.D.I. concentre davantage ses efforts sur les relations qui lui permettent de satisfaire ses besoins de financement à court terme (un an et moins).

De ses intermédiaires financiers, la S.D.I. obtient des lignes de crédit suffisantes pour ses besoins d'opération et de financement à court terme.

Dans le but d'éviter une trop grande dépendance vis-à-vis un groupe d'intermédiaires en particulier, la S.D.I. s'en tient aux normes suivantes:

- obtenir une ligne de crédits de cinq (5) intermédiaires et plus;
- aucun emprunt d'un intermédiaire ne peut représenter un montant supérieur aux besoins de financement pour les trois prochains mois.

Tout emprunt à long terme effectué sur les marchés de capitaux est autorisé par un décret spécifique engageant la garantie du gouvernement.

Conformément à la Loi sur l'administration financière, la Société effectue prioritairement ses emprunts à long terme auprès du Fonds de financement du ministère des Finances et paie ainsi, en sus des intérêts sur emprunt, les frais imputables à ce dernier, tels les frais d'émission, d'escompte, de gestion, etc., car ce Fonds de financement doit assumer ses dépenses à même ses revenus.

La S.D.I. peut également conclure un emprunt à long terme négocié par la Direction des marchés de capitaux du ministère des Finances.

Selon le discours sur le budget de 1991-92, tous les emprunts à long terme passés et futurs, conclus autrement qu'avec le Fonds de financement, sont frappés d'honoraires de garantie calculés au 31 mars de chaque année, à raison de 1/2 de 1 % du solde en vigueur à cette date et payable au gouvernement.

Les instruments de financement

Pour être efficace, la S.D.I. a recours à une gamme variée d'instruments de financement dont voici les principaux :

- financement à court terme:
  - lignes de crédit d'opérations
  - acceptations bancaires
  - instruments de financement spécialisés
- financement à long terme:
  - billets à moyen et à long terme
  - obligations

Le choix de ces instruments est fonction des conditions du marché. Ces instruments peuvent s'accompagner de produits dérivés.

La gestion des encaissements et des déboursements

La réclamation mensuelle des redevances en capital et intérêts est expédiée aux clients dans les cinq (5) premiers jours ouvrables du mois et les clients sont tenus d'effectuer leur remise le 15 de chaque mois.

Les clients qui ont accepté une aide financière depuis mai 1990 effectuent le paiement de leurs redevances mensuelles par transfert de fonds électronique. Les entreprises clientes de la S.D.I., à

cette même date, ont été invitées à adhérer, sur une base volontaire, à ce service de transfert de fonds électronique.

L'émission des chèques de déboursement d'aide financière s'effectue au fur et à mesure de la réception des formulaires de déboursement dûment autorisés et ce, pour fins de service à la clientèle.

La marge d'intérêt dégagée

Prêts à taux variable

Les taux d'intérêt variables hebdomadaires et annuels réclamés aux clients sont calculés en ajoutant, au taux préférentiel alors en vigueur, un et une demie pour cent (1,5 %).

Le taux d'intérêt variable, payé sur les emprunts à court terme, est celui des acceptations bancaires à 30, 60 ou 90 jours, majoré de 15 à 30 points de base. Le taux d'intérêt alors payé se situe généralement de 50 à 75 points au-dessous du taux préférentiel.

Le taux d'intérêt variable, payé sur les emprunts à long terme effectués, correspond généralement au taux des acceptations bancaires à trois mois, majoré de 10 à 35 points de base.

Considérant que le taux d'intérêt réclamé au client se situe à 150 points au-dessus du taux préférentiel et que celui payé est de 50 à 75 points au-dessous de ce dernier, la marge d'intérêt dégagée sur les emprunts à court et à long terme est donc généralement de 200 à 225 points de base ou de 2 % à 2,25 %.

Prêts à taux fixe

Le taux d'intérêt fixe réclamé aux clients est calculé en ajoutant au taux des emprunts sur obligations du Québec à cinq (5) ans, deux et demie pour cent (2,5 %). Le taux alors obtenu est arrondi à la hausse au quart de 1 % (1/4 %). Ce taux fixe est valable pour une période de cinq (5) ans.

Le taux d'intérêt fixe, payé sur nos emprunts à long terme, correspond au taux des emprunts sur obligations du Québec à cinq (5) ans. Ces emprunts sont généralement effectués auprès du Fonds de financement du ministère des Finances qui ajoute au taux d'intérêt de l'emprunt des points de base additionnels tenant lieu de compensation pour les frais de gestion de ce fonds.

La marge bénéficiaire constatée sur les prêts à taux fixe correspond donc à l'écart entre les taux réclamés et ceux payés, tels que décrits ci-dessus.

De façon générale, la marge bénéficiaire de la Société est de 2 %, au minimum, exception faite de ce qui peut être précisé par règlement spécifique du gouvernement.

Les gains sur options d'achat d'actions

Dans le cas d'une aide financière sous forme d'un prêt, la Société exige une prime pour compenser le risque lors de l'octroi de l'aide financière. Cette prime prend généralement la forme d'une option d'achat d'actions.

À partir de l'analyse d'un échantillon constitué de 76 dossiers d'aide financière, la Société estime que la valeur des gains sur options serait de l'ordre de neuf (9) millions de dollars sur la base de la valeur aux livres des actions au 31 octobre 1991.

Si ces gains en capital étaient répartis également entre les 6 années, soit l'hypothèse quant au délai moyen entre le déboursement du prêt et l'exercice de l'option, ils impliqueraient un gain annuel de 1,5 million de dollars.

Au cours de l'exercice financier 1992-93, la Société évaluera de façon précise la valeur des gains sur les options d'achat d'actions acquises lorsqu'elle accorde une aide financière.

Enfin pour protéger ses actifs, la Société a aussi implanté à l'automne 1991 un rapport de suivi trimestriel des comptes en difficulté. Ce système permet de suivre périodiquement l'évolution des comptes et de détecter ceux qui nécessitent une intervention rapide de la Société. Celle-ci a également élaboré une nouvelle politique de suivi des dossiers dont les modalités varient selon le montant du prêt et la catégorie de risque de chacun d'eux.

VI. Les états financiers

Société de développement industriel du Québec

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1992

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1992 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1992 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

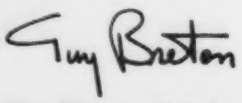

Guy Breton, F.C.A.

Québec, le 29 mai 1992

Société de développement industriel du Québec
Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Revenu net d'intérêts		
Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation (notes 4 et 7)	67 164	60 203
Frais financiers (notes 5 et 7)	48 798	44 998
Revenu net d'intérêts	18 366	15 205
Autres revenus		
Dividendes	1 086	61
Primes gagnées	540	1 288
Honoraires de garantie de remboursement de prêts (note 6)	1 662	2 798
Honoraires de gestion	2 174	1 891
Gain sur aliénations de participation et d'options d'achat de capital-actions	2 067	646
Intérêts sur dépôts bancaires	414	785
	7 943	7 469
Contributions du gouvernement du Québec (note 7)	97 124	88 113
	123 433	110 787
Autres dépenses		
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 11)	42 294	38 120
Réclamations d'intérêts	540	1 288
Soutien financier aux entreprises (note 7)	82 835	77 669
Dépenses de fonctionnement (note 7)	14 289	10 444
	139 958	127 521
Perte nette	16 525	16 734

Société de développement industriel du Québec
Déficit
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Fonds de réserve au début	12 269	29 003
Intégration de l'excédent de deux organismes du gouvernement du Québec (note 2)	3 110	---
Perte nette	(16 525)	(16 734)
(Déficit) Fonds de réserve à la fin	(1 146)	12 269

Société de développement industriel du Québec
Bilan
au 31 mars 1992

Actif	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Prêts (note 8)	987 136	886 062
Contributions remboursables (note 9)	83 063	56 647
Participation dans le capital-actions de sociétés (note 10)	415 120	137 081
Intérêts échus et courus	14 404	8 602
	1 499 723	1 088 392
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 11)	80 764	56 319
	1 418 959	1 032 073
Encaisse	---	111
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	33 036	12 713
Autres débiteurs	2 741	1 679
Intérêts payés d'avance	1 078	1 592
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme - coût non amorti	1 340	550
Immobilisations (note 12)	1 454	1 790
	1 458 608	1 050 508

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Passif	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Dette à long terme (note 13)	789 065	460 372
Avances du gouvernement du Québec (note 14)	283 644	352 192
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	22 280	14 600
Chèques en circulation moins l'encaisse	1 149	---
Emprunt bancaire	316 050	158 050
Aide financière en cours de déboursement	178	3 983
Contributions du gouvernement du Québec perçues d'avance	797	20
Créditeurs et frais courus	544	137
Revenus reportés (note 15)	13 103	15 941
	1 426 810	1 005 295
Avoir		
Dotation du gouvernement du Québec (note 16)	32 944	32 944
(Déficit) Fonds de réserve	(1 146)	12 269
	31 798	45 213
	1 458 608	1 050 508

Engagements (note 18)

Éventualités (note 19)

Société de développement industriel du Québec
Évolution de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 mars 1992

	1992	1991
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Rentrées nettes provenant de l'exploitation (note 17)	25 419	20 162
Variation d'autres éléments d'actif et de passif	(22 015)	(3 801)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 404	16 361
Activités de financement		
Dette à long terme	327 151	212 611
Remboursement de la dette à long terme	(631)	(35 000)
Variation des avances du gouvernement du Québec	(68 548)	51 777
Liquidités provenant des activités de financement	257 972	229 388
Activités d'investissement		
Opérations de prêts, de contributions remboursables et de participation dans le capital-actions de sociétés	(423 378)	(165 425)
Encaissement d'une créance à recevoir garantie	---	10 650
Acquisition d'immobilisations	(368)	(274)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(423 746)	(155 049)
Actif net provenant de l'intégration de deux organismes du gouvernement du Québec	3 110	---
Augmentation (Diminution) de l'endettement bancaire	159 260	(90 700)
Endettement bancaire au début	157 939	248 639
Endettement bancaire à la fin	317 199	157 939

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Société de développement industriel du Québec

Notes complémentaires
31 mars 1992

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.01 et modifications). Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement (programmes) et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société exécute également tout mandat que le gouvernement lui confie en vertu de l'Article 7 de sa loi constitutive (mandats gouvernementaux) et en vertu de programmes conjoncturels. Ces mandats et programmes ont pour objet de favoriser la réalisation de projets présentant un intérêt économique important pour le Québec en accordant les aides financières définies par le gouvernement et dont les pertes sont assumées par celui-ci.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. Intégration, le 1er avril 1991, de deux organismes du gouvernement du Québec

La Loi sur l'aide au développement des coopératives (1991, chapitre 1) et la Loi abrogeant la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (1990, chapitre 71) entrées en vigueur le 1er avril 1991, intègrent la Société de développement des coopératives et l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche avec la Société de développement industriel du Québec. La Société de développement industriel du Québec, en vertu de cette intégration, acquiert les droits et assume les obligations de ces deux organismes.

Les comptes de la Société de développement des coopératives (SDC) et de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR) au 31 mars 1991, intégrés aux états financiers de la Société de développement industriel du Québec le 1er avril 1991 se répartissent comme suit :

	SDC	AQVIR	TOTAL
Actif	8 524	31 086	39 610
Passif	6 144	30 356	36 500
Excédent	2 380	730	3 110
	8 524	31 086	39 610

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût à la rubrique «Participation dans le capital-actions de sociétés». Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts, contributions remboursables et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Matériel informatique et logiciels	20 %
Ameublement et équipement	10 %

Dette à long terme

Les obligations à un fort taux d'escompte sont inscrites à leur valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel. Cet escompte s'apparentant à de l'intérêt est imputé à chaque année aux frais financiers.

Revenus reportés

a. *Contribution aux intérêts sur obligations*

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de ces obligations.

b. *Contribution à l'acquisition d'immobilisations*

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. *Protection contre la hausse du taux d'intérêt*

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Garanties de remboursement de prêts

L'exécution d'une garantie de remboursement de prêts, assumée par le gouvernement du Québec ou assumée par la Société, est comptabilisée lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par l'institution financière.

Prêts participatifs

Lors de l'autorisation d'un prêt participatif, la Société exige une prime pour tenir compte du risque. Cette prime peut prendre la forme d'une option d'achat d'une partie du capital-actions de l'entreprise, d'une majoration du taux d'intérêt ou de toute autre forme et elle est comptabilisée lorsqu'elle est réalisée.

Dépenses de fonctionnement assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses de fonctionnement et le coût des avantages sociaux sont assumés par le gouvernement du Québec. Cependant, le coût des avantages sociaux n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

4. Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation

	1992	1991
Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec		
Programmes :		
Prêts	11 437	7 884
Mandats gouvernementaux:		
Prêts	23 785	22 732
Contributions remboursables	2 266	185
	37 488	30 801
Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec		
Prêts	24 263	21 738
	61 751	52 539
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts (note 7)	5 413	7 664
	67 164	60 203

5. Frais financiers

	1992	1991
Intérêts sur la dette à long terme	56 461	39 485
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	6 382	5 223
Intérêts et frais bancaires	15 606	25 394
Frais de garantie d'emprunts	575	---
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	190	64
	79 214	70 166
Contribution du gouvernement du Québec (note7)	(30 416)	(25 168)
	48 798	44 998

6. Honoraires de garantie de remboursement de prêts

	1992	1991
Garanties assumées par le gouvernement du Québec:		
Programmes	12	72
Mandats gouvernementaux	1 613	2 544
	1 625	2 616
Garanties assumées par la Société	37	182
	1 662	2 798

7. Contributions du gouvernement du Québec

	1992			1991
	Programmes	Mandats gouverne-mentaux	TOTAL	TOTAL
Contribution pour les dépenses relatives au soutien financier aux entreprises				
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés	7 464	23 320	30 784	48 355
Exonérations de remboursement de prêts, de contributions remboursables et d'intérêts	3 726	---	3 726	5 419
Exécutions de garanties de remboursement de prêts	11 495	---	11 495	8 485
Pertes sur prêts	9 323	22 976	32 299	13 868
Pertes sur aliénations de participation dans le capital-actions de sociétés	4 531	---	4 531	1 542
	36 539	46 296	82 835	77 669
Contribution pour les dépenses de fonctionnement				
Traitements et autres rémunérations			10 092	7 299
Services informatiques			265	211
Loyers de bureau			1 439	1 236
Amortissement des immobilisations			705	312
Autres			1 788	1 386
			14 289	10 444
Compensation à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts			5 413	7 664
Contribution pour certains frais financiers			30 416	25 168
Contribution pour acquisition d'immobilisations			368	274
TOTAL DES CONTRIBUTIONS			133 321	121 219
Moins contributions présentées aux postes suivants :				
Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation (note 4)			5 413	7 664
Frais financiers (note 5)			30 416	25 168
Revenus reportés (note 15)			368	274
			36 197	33 106
			97 124	88 113

8. Prêts

	1992	1991
Prêts garantis par le gouvernement du Québec		
Programmes :		
Prêts portant intérêt	74 760	54 346
Prêts sans intérêt	94 349	237 739
Prêts participatifs portant intérêt	76 201	8 971
Mandats gouvernementaux:		
Prêts portant intérêt	171 264	18 101
Prêts sans intérêt	170 358	162 384
Prêts participatifs portant intérêt	176 886	202 208
	763 818	683 749
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt	16 544	17 579
Prêts participatifs portant intérêt	206 774	184 734
	223 318	202 313
	987 136	886 062

9. Contributions remboursables

	1992	1991
Contributions remboursables garanties par le gouvernement du Québec		
Mandats gouvernementaux:		
Contributions remboursables portant intérêt	40 823	14 407
Contributions remboursables sans intérêt	42 240	42 240
	83 063	56 647

10. Participation dans le capital-actions de sociétés

	1992	1991
Participation garantie par le gouvernement du Québec		
Programmes :		
Actions ordinaires et privilégiées	159 444	10 665
Actions d'une classe particulière	46 712	45 876
Mandats gouvernementaux:		
Actions ordinaires et privilégiées	204 141	74 660
	410 297	131 201
Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées	4 823	5 880
	415 120	137 081

11. Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

	1992	1991
Solde au début	56 319	32 720
Provision de l'exercice :		
Prêts	42 258	37 951
Participation dans le capital-actions de sociétés	36	169
	42 294	38 120
Radiations :		
Prêts	(17 553)	(14 130)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(296)	(391)
	(17 849)	(14 521)
Solde à la fin	80 764	56 319
La provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés non garantis par le gouvernement du Québec se répartit comme suit :		
Prêts	80 607	55 903
Participation dans le capital-actions de sociétés	157	416
	80 764	56 319

De plus, le tableau suivant présente l'évolution de la perte anticipée découlant des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec

	1992			1991*
	Programmes	Mandats gouverne-mentaux	TOTAL	TOTAL
Solde au début	35 342	89 751	125 093	75 286
Perte anticipée de l'exercice:				
Prêts	70 634	120 807	191 441	57 441
Contributions remboursables	---	4 160	4 160	1 108
Participation dans le capital-actions de sociétés	49 702	14 500	64 202	6 668
	120 336	139 467	259 803	65 217
Radiations:				
Prêts	(9 323)	(22 976)	(32 299)	(13 868)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(4 531)	---	(4 531)	(1 542)
	(13 854)	(22 976)	(36 830)	(15 410)
Solde à la fin	141 824	206 242	348 066	125 093
La perte anticipée sur prêts, contributions remboursables et sur participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec se répartit comme suit:				
Prêts	90 302	155 034	245 336	86 194
Contributions remboursables	---	14 708	14 708	10 548
Participation dans le capital-actions de sociétés	51 522	36 500	88 022	28 351
	141 824	206 242	348 066	125 093

* Les chiffres comparatifs de 1991 n'incluent pas la perte anticipée sur les prêts sans intérêt et sur les actions d'une classe particulière de sociétés.

12. Immobilisations

	1992			1991
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	3 451	2 042	1 409	1 759
Ameublement et équipement	154	109	45	31
	3 605	2 151	1 454	1 790

13. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1992	1991
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05 % l'an	21 298	19 125
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25 % et échéant le 15 mai 1992	110 000	110 000
Obligations, série "G", 10 %, échéant le 1er décembre 1999	50 000	50 000
Obligations, série "H", 11,50 %, échéant le 27 juillet 2000	50 000	50 000
Obligations, série "I", portant intérêt au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 5/8 de 1 % et échéant le 25 avril 1996. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $ et ce, à partir du 25 avril 1993	35 000	—
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6 % (taux effectif de 8,88 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997 *	10 500	10 500
Emprunt de 3 810 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 5,5 % (taux effectif de 10,84 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 22 mars 1996 *	35 586	35 586
Emprunt de 50 000 000 $ E.U., portant intérêt au taux Libor (6 mois) majoré de 0,0625 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,1425 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 13 septembre 1995 *	57 450	57 450
Emprunt de 7 000 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 8,35 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,03 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 28 septembre 1995 *	59 170	59 170
Emprunt de 40 000 000 $ E.U., portant intérêt au taux Libor (6 mois) majoré de 0,20 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,34 % compte tenu du contrat de change), remboursable le 25 mars 1996 *	45 991	45 991
Emprunt de 4 000 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 7,25 % (taux effectif correspondant au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,16 % compte tenu des contrats de change), remboursable le 24 mai 1996 *	33 302	—
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 7,64 % (taux moyen effectif de 10,96 % compte tenu des conventions d'échange de taux, échéant le 15 mai 1999)	20 000	20 000
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 7,88 % (taux effectif de 11,25 % compte tenu de la convention d'échange de taux, échéant le 15 décembre 1995)	2 550	2 550
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
– 10,25 %, échéant le 15 octobre 1996	10 000	—
– portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) diminué de 0,12 %, échéant le 9 octobre 1996	100 000	—
– 9,31 %, échéant le 18 février 2002	148 218	—
	789 065	460 372

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1993	110 000
1994	–
1995	–
1996	230 747
1997	188 802

* Les remboursements de capital et d'intérêts de ces emprunts sont couverts par des contrats de change à taux fixe prédéterminé.

14. Avances du gouvernement du Québec

	1992	1991
Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celles concernant les mandats gouvernementaux qui portent intérêt à 9,50 %		
Programmes :		
Prêts	1 087	1 420
Intérêts échus et courus	559	511
Mandats gouvernementaux:		
Prêts	3 000	3 477
Contributions remboursables	---	44 011
Participation dans le capital-actions de sociétés	---	40 000
	4 646	89 419
Avances remboursables sans intérêt		
Programmes :		
Prêts	124 349	143 529
Participation dans le capital-actions de sociétés	103 359	46 780
Mandats gouvernementaux:		
Prêts	38 293	31 084
Contributions remboursables	12 455	12 455
Participation dans le capital-actions de sociétés	542	28 925
	278 998	262 773
	283 644	352 192

15. Revenus reportés

	1992	1991
• Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligations série "D"		
Solde au début	10 875	12 826
Contribution virée aux opérations	2 173	1 951
Solde à la fin	8 702	10 875
• Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations		
Solde au début	1 790	1 828
Contribution reçue (note 7)	368	274
	2 158	2 102
Contribution virée aux opérations	705	312
Solde à la fin	1 453	1 790
• Protection contre la hausse du taux d'intérêt		
Solde au début	3 276	4 147
Intérêts	212	417
	3 488	4 564
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	540	1 288
Solde à la fin	2 948	3 276
	13 103	15 941

16. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société, sur le Fonds consolidé du revenu, une somme de 100 M $ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1991 et 1992, cette dotation est de 32 944 115 $.

17. Évolution de la situation financière

Activités d'exploitation	1992	1991
Perte nette	(16 525)	(16 734)
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	705	312
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés	42 294	38 120
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission sur dette à long terme	190	64
Capitalisation de l'escompte sur obligations s'apparentant à de l'intérêt	2 173	1 951
Revenus reportés virés aux opérations	(3 418)	(3 551)
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	25 419	20 162

18. Engagements

Interventions financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société	1992	1991
Garanties par le gouvernement du Québec		
Programmes :		
Prêts	57 467	66 156
Participation dans le capital-actions de sociétés	4 000	7 243
Mandats gouvernementaux:		
Prêts	95 040	126 569
Contributions remboursables	—	24 144
Participation dans le capital-actions de sociétés	49 484	40 915
	205 991	265 027
Non garanties par le gouvernement du Québec		
Prêts	51 847	59 386
Participation dans le capital-actions de sociétés	65	190
	51 912	59 576

Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides, sous forme de prise en charge d'une partie du coût des emprunts et de subventions, seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement			1992	1991
Exercice	Programmes	Mandats gouvernementaux		
1993	8 174	21 741	29 915	
1994	5 237	29 764	35 001	
1995	130	8 218	8 348	
1996	—	4 150	4 150	
1997 et suivants	—	300	300	
	13 541	64 173	77 714	93 348
			335 617	417 951

Sur la base de l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1992 pourrait résulter en des déboursés d'environ 296 043 000 $.

19. Éventualités

La Société garantit le remboursement de prêts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses et le rachat de parts privilégiées détenues par certaines institutions financières; elle consent des garanties d'indemnisation en faveur d'assureurs et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. Les montants maximaux de ces garanties de prêts et de rachat de parts privilégiées, conventions d'indemnisation et exonérations de remboursement se répartissent comme suit :

Assumées par le gouvernement du Québec :	1992	1991
Programmes :		
Garantie de remboursement de prêts et de rachat de parts privilégiées	50 441	52 220
Exonération de remboursement de prêts accordée selon certaines conditions	18 194	27 130

	1992	1991
Mandats gouvernementaux:		
Garantie de remboursement de prêts	290 599	428 539
Conventions d'indemnisation	5 000	90 000
Exonération de remboursement de prêts et de contributions remboursables accordée selon certaines conditions	70 608	47 504
	434 842	645 393
Assumées par la Société :		
Garantie de remboursement de prêts	15 614	18 626
	450 456	664 019

L'exécution de ces garanties de remboursement de prêts et de rachat de parts privilégiées, que le gouvernement du Québec et la Société seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 73 214 000 $ et 4 509 000 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1991 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1992. De plus, d'autres chiffres de 1991 ont été redressés pour tenir compte d'un ajustement d'intérêts de 3 312 000 $ relatifs à une contribution remboursable et à une avance du gouvernement du Québec. Cet ajustement n'a aucune incidence sur la perte nette et sur l'avoir de la Société de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

VII. Présence sur le territoire

Québec
1126, Chemin Saint-Louis
Bureau 500
Sillery (Québec)
G1S 1E5
Tél. (418) 643-5172

Montréal
Place Mercantile
770, Sherbrooke Ouest
9e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél. (514) 873-4375

Jonquière
3950, boulevard Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. (418) 547-2679

Rimouski
Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Bureau 204
Rimouski (Québec)
G5L 8B3
Tél. (418) 722-3582

Sherbrooke
200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. (819) 820-3224

Trois-Rivières
100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél. (819) 371-6012

Victoriaville
Édifice Provincial
62, Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél. (819) 752-4521

La présence de la S.D.I. est aussi assurée dans tout le Québec par le biais des bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Societe de developpement
industriel du Quebec

Imprime sur papier
contenant 50% de fibres recyclees
dont 5% desencrees.

ISBN 2-551-15178-3

9 782551 151783 90000

Imprime au Quebec (Canada)

2,00 $